



Avis de Course

Open de Versoix 2014

La 12^{ème} édition de l'Open de Versoix sera organisée par le Club Nautique de Versoix, les 8 et 9 juin 2014.

1 - Règles

La régate sera régie par les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* Les Instructions de Course et le règlement du Vulcain Trophy 2014.

2 - Publicité

Conformément l'article 8 du règlement du Vulcain Trophy 2014.

3 - Admissibilité

Seuls les Décision 35 munis d'un certificat de jauge valable pourront participer à l'épreuve.

4 - Inscriptions

La confirmation des inscriptions et la pesée des équipages se feront dans le nouveau bureau de l'école de voile, dimanche 8 de 09h00 à 10h00.

5 - Programme

Dimanche 8 juin

09 :00 – 10 :00	Inscription et pesée
10 :15	Briefing
11:30	1er signal d'avertissement possible pour maximum 6 courses
18 :00	Remise des prix de la Genève-Rolle-Genève au YCG
Lundi 9 juin	
10 :15	Briefing
11:30	1er signal d'avertissement possible pour maximum 6 courses
16 :00	Dernier départ possible
17:00	Distribution des prix

6 - Instructions de Course

Les Instructions de Course seront disponibles sur le site internet du Vulcain Trophy une semaine avant l'épreuve et au secrétariat de course après la confirmation de l'inscription.

7 - Amarrage - place au port pour tenders

Les Décision 35 resteront amarrés à leur place d'amarrage habituelle. Aucun amarrage supplémentaire n'est prévu.

8 - Parcours

Le parcours sera de type type « banane avec bord de dégagement ou porte au vent et porte sous le vent ». Les régates auront lieu dans le petit lac.

9 - Pénalités de Remplacement

La règle 44.1 est modifiée de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.





10 - Classements

Les classements seront établis conformément à l'article 5 du Règlement du Vulcain Trophy 2014.

11 - Remise des Prix

La Remise de l'Open de Versoix aura lieu dimanche 9 juin dès que possible après la fin de la dernière régate, **présence de tous les équipages en tenue d'équipage obligatoire**.

12 - Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13 - Informations complémentaires

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de CHF 4'000'000.- par incident, ou son équivalant.

14 - Informations complémentaires

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Bertrand Favre, +41 76 324 05 39, bertrand@neumann-pub.ch